

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze le dix-sept octobre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : Michèle GRESSIN, Valérie RAVARD, Christine KOOS, Sandrine AUDOIN, Olivier COMPAIN

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Evelyne DESABRE

POUVOIR(S) : de Michèle GRESSIN à Roland GILBERT
Christine KOOS à Thierry FERRAND
Sandrine AUDOIN à Stéphane LAIGOT
Olivier COMPAIN à Laurent REVIDON

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 1^{er} septembre 2014.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «Prise en charge des BAFA».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

PRISE EN CHARGE DES BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il serait souhaitable que les personnes employées dans le cadre des nouvelles activités périscolaires soient titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Une session de formation dispensée par les Francas du Cher est organisée par la communauté de communes du Pays de Néronde au prix unitaire de 425,00 € avec une participation par BAFA de 91,47 € octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Afin de pallier cette absence de diplôme, Monsieur le Maire propose la prise en charge du montant total de la prestation pour les cinq agents concernés soit de 1.667,65 € (425,00 € - 91,47 € = 333,53 € x 5).

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 16 Pour : 16 voix 2 abstentions.

INDEMNITE DE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la radiation des cadres par arrêté du 10 octobre 2014 d'un adjoint technique 2^{ème} classe suite à épuisement de ses droits à congé grave maladie et reconnue définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions sans reclassement possible (avis du Comité Médical Départemental en date du 17 septembre 2014).

Les dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 prévoient le versement d'une indemnité de licenciement dont le détail a été présenté lors de la commission du personnel le 23 septembre dernier et qui s'élève à la somme 6.813,61 € brut soit 6.282,15 € net. Cette somme sera versée à l'agent pour solde de tout compte suivant la réglementation en vigueur. Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette formalité.

* * *

CONVENTION « BON D'ACHAT » :

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher commercialise auprès des entreprises, comités d'entreprise et collectivités, des bons d'achat qui sont à utiliser dans les commerces de proximité et les prestataires de services du Cher adhérents.

Après avis favorable de la commission du personnel du 23 septembre 2014 en ce qui concerne la signature de la convention de partenariat, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de participer à l'opération intitulée « FEDEBON 18 » pour la fourniture de bons d'achat qui seront attribués aux membres du personnel dans le cadre d'un événement précis (naissance, mariage, départ à la retraite, Noël des enfants et des salariés, rentrée scolaire, fête des pères/des mères, Sainte-Catherine/Saint-Nicolas). Leur utilisation devra être déterminée, conforme aux usages et, le montant global alloué par salarié, non assujetti aux cotisations sociales pour 2014 ne devra pas excéder 156 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention, fixe un montant maximum de 150 € et demandent une délibération ponctuelle pour chaque événement décidé.

* * *

INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires, prévoit que l'indemnité spéciale de fonction peut être attribuée aux agents relevant des grades du cadre d'emploi des garde-champêtres dans la limite d'un taux maximal de 16% du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension.

Après avis de la commission du personnel réunie le 23 septembre dernier, il a été fixé le taux de 5%.

Le paiement de cette indemnité sera effectué mensuellement à compter du 1^{er} novembre 2014.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL NON TITULAIRE :

Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe de 370 € soit attribuée à deux membres du personnel non titulaire (CDD et CAE), cette éventualité étant prévue dans leur contrat respectif.

La répartition sera effectuée par Monsieur le Maire, au prorata du temps de travail de chacun, suivant avis de la commission du personnel en date du 23 septembre 2014.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

OUVERTURE D'UN C.D.D ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A 26/35^{ème} :

Suite à la commission du personnel en date du 23 septembre 2014, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'ouverture d'un poste contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité), adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à raison de 26 heures par semaine pour une durée de un mois à compter du 1^{er} novembre 2014 dans le cadre de la formation de la personne recrutée suite au départ en retraite de l'agent d'accueil.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce contrat.

* * *

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE A 24/35^{ème} :

Dans le cadre du remplacement d'un membre du personnel chargé de l'entretien des bâtiments communaux, il y a lieu de prévoir l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} décembre 2014, pour une durée hebdomadaire de travail de 24/35^{ème}.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce contrat.

* * *

AVENANT N°1 A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que par marché en date du 29/03/2013, la commune de Nérondes a confié une mission de prestation de service concernant le suivi de son service d'assainissement collectif à la Direction Départementale des Territoires du Cher.

La Direction Départementale des Territoires demande une résiliation anticipée de ce contrat compte tenu de la décision du ministère en charge de l'agriculture de mettre fin aux prestations d'assistance conseil afin de pouvoir réaffecter les moyens affectés à ces missions vers des missions de service public prioritaires. La résiliation prendra effet à l'issue des prestations réalisées en 2014 et l'acompte pour ces prestations soldera les comptes de ce marché.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE la demande de résiliation
- ✓ AUTORISE le Maire à signer les pièces correspondantes.

* * *

DESTRUCTION DES LIVRES REFORMES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2014 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de détruire les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Madame Françoise RICHARD, adjointe au Maire et membre de l'équipe pédagogique de la bibliothèque, informe le conseil qu'il a été envisagé de les offrir à une ou des association(s) susceptible(s) d'être intéressée(s).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage et parution sur le site internet de la commune, de l'opportunité de pouvoir récupérer à titre gratuit jusqu'au 15 novembre 2014, des livres hors d'usage.

* * *

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée qui a donné les résultats :

- **Indemnité de confection de budget : Votants : 17 - Contre : 17 voix**

- **Indemnité de conseil : Votants : 14 - Pour : 3 voix - Contre : 11 voix 3 abstentions**

décident de ne verser ni l'indemnité de conseil ni l'indemnité de confection de budgets à Madame Françoise DEMANET, Inspectrice Divisionnaire.

A noter que Monsieur Laurent REVIDON, adjoint, ne prend pas part à ce vote en raison de son appartenance aux services du Trésor Public.

* * *

DETAIL DES SUBVENTIONS 2014 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente les différentes subventions proposées par la commission des finances du 1^{er} octobre 2014 :

| ASSOCIATIONS | 2013 | 2014 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| AKUABA DANSE | 275 | 230 |
| AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE | 250 | 250 |
| APEEPN | 350 | 350 |
| ASSOCIATION LOISIRS/NATURE | 600 | 600 |
| CHANTERONDES | 450 | 380 |
| CLUB DE JUDO | 400 | 400 |
| CLUB DE TENNIS | 300 | 300 |
| CLUB DES PETITS GYMNASTES | 150 | 130 |
| CLUB DU 3EME AGE | 200 | 170 |
| CROIX ROUGE FRANCAISE | 100 | 100 |
| FOOTBALL CLUB | 800 | 800 |
| GRAINES DE SOLEIL | 100 | 100 |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE | 300 | 250 |
| LES SONNEURS | 450 | 380 |

| | | |
|----------------------------|-----|-----|
| NERONDAIS | | |
| SECOURS CATHOLIQUE | 150 | 130 |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS | 150 | 130 |
| 1.2.3. / ABC | 300 | 250 |
| AMIS DU RYTHM' | 300 | 250 |
| LA CLE DES CHAMPS | 0 | 100 |
| CLUB COUNTRY | 0 | 100 |

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des subventions proposées, hormis Mesdames Bernadette COURIVAUD et Isabelle BERTRAND ainsi que Messieurs Jean-François BONNET et Stéphane LAIGOT qui ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations.

* * *

DEMANDE D'ACHAT DU CHEMIN DU GOUILLAS :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré relatif à la cession à son bénéfice du chemin rural « du Gouillas à la RD 26 ». Après examen du plan cadastral, il s'avère que ce chemin est l'unique moyen d'accès au domaine public de la parcelle N°ZK 88. Après en avoir délibéré et un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

Votants : 17 Contre : 17 voix 1 abstention

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

* * *

DEMANDE D'ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN ROUTE DU CHENE CREUX :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré relatif à la cession à son bénéfice d'une partie du domaine public attenante à sa propriété. Après examen du plan cadastral, il s'avère que ce terrain communal situé en entre les numéros 5 et 7 rue du Chêne Creux, est l'unique moyen d'accès au domaine public de la parcelle N°ZK 11.

Après en avoir délibéré et un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

Votants : 18 Contre : 18 voix

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

* * *

DEMANDE D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. L'objectif de cette association est de sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité. L'une de ses missions étant d'aider les porteurs de projets, communes et propriétaires privés, à trouver les fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

Pour bénéficier d'une aide, il est conseillé qu'une association locale soit mise en place pour ouvrir une souscription dont les montants recueillis doivent atteindre 5% du coût des travaux envisagés.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet ainsi de soutenir les actions menées en faveur de la protection et de la restauration du patrimoine du Cher.

Le tarif de l'adhésion pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants s'élève à **100 € minimum**

Après discussion, un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

Votants : 16 - contre : 0 - pour : 16 2 abstentions

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation et de verser de la somme de **100 €**.

* * *

MOTION RELATIVE AU TRACE T.G.V GRAND CENTRE AUVERGNE :

Suite à la réunion du Conseil d'Administration réuni le 11 juillet 2014 à BOURGES, **l'association TGV Grand Centre Auvergne rappelle :**

- L'importance que revêt la réalisation de la LGV PARIS-ORLEANS-BOURGES-CLERMONT-FERRAND-LYON dans la double logique de la désaturation de la ligne actuelle Paris-Lyon (laquelle a été reconnue par la Commission Mobilité 21) d'une part, et d'un aménagement solidaire du territoire pour les régions Centre, Auvergne, ouest Bourgogne et Limousin ignorées jusqu'ici par la grande vitesse d'autre part.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent cette motion et soutiennent plus particulièrement le choix quasi-unanime des élus et des socio-professionnels pour un **scénario ouest variante Roanne** passant par Bourges.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

☞ Décision 2013 (dépenses d'investissement de l'année 2013) et décision 2014/01 (dépenses d'investissement 2014 N°1 à 17)

☞ Rapport de vérification des poteaux d'incendie 2014 réalisé par Veolia Eau

☞ Compte rendu de la réunion du SIAB3A en date du 30/09/2014

☞ Bulletin de liaison n°110 du Pays Loire Val d'Aubois

☞ Assemblée paroissiale le dimanche 19/10/2014

☞ Invitation des membres du conseil à la soirée calendriers des sapeurs-pompiers de Nérondes le 25/10 prochain

☞ Propositions de l'association « Aubois de Terres et de Feux » pour la visite de plusieurs sites en Orléanais le 29 novembre 2014

☞ Rapport d'activité 2013 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la qualité de l'eau

- ☞ Demande de deux sapeurs-pompiers volontaires de Nérondes, à titre personnel, pour une participation financière de la commune dans le cadre d'un raid sportif organisé dans le Morbihan au profit des enfants malades
- ☞ Présentation du dossier technique émanant du SMIRTOM du Saint-Amandois en vue de la commercialisation de bûchettes compressées
- ☞ Départ de la secrétaire comptable au 1^{er} janvier 2015
- ☞ Manifestation pour le départ à la retraite et la remise de la médaille d'argent du travail à Marie-Christine CAILLAT
- ☞ Réception annuelle du personnel le mercredi 17 décembre 2014 à 18H30
- ☞ Proposition de location d'une partie de l'ancienne trésorerie par Monsieur le Président du SIAEP de Nérondes
- ☞ Etat des travaux en cours et à venir
- ☞ Installation d'un radar pédagogique route de la-Guerche
- ☞ Implantation de divers passages piétons dans la commune
- ☞ Information relative à l'abattage des peupliers et à la plantation des nouvelles essences
 - ☞ Installation du câblage sur la commune en vue du passage de la fibre optique
 - ☞ Implantation d'un panneau d'agglomération à la sortie du chemin des Crots, évoquée par M. Philippe PETIT, conseiller municipal.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus désignés.